

# NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

## FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel en 2025 d'un montant de 697 870.73€ (chapitre 012) ont augmentées de 1.40% par rapport aux charges de personnel 2024. Le budget qui est important s'explique en partie par les salaires ou indemnités versées aux agents absents et à leur remplacement. Certaines de ces absences sont compensées par des remboursements de l'assurance (voir ci-après). De plus nous avons eu en 2025 des charges de mise à disposition de personnel de la communauté urbaine pour nous accompagner sur un projet de réhabilitation de locaux. Les charges de personnel représentent 56.77% des charges totales de fonctionnement réelles. Elles sont atténuées par le chapitre 013 qui comprend les remboursements de charges de personnel (24 564.61€) et par une partie de la prestation versée par La Poste notamment pour la tenue de l'agence postale par un agent communal (14 400€). Si l'on tient compte de ces atténuations de charges, les dépenses de personnel représentent 53.60% des charges de fonctionnement.

Les charges à caractères générales (chapitre 011) ont diminué en 2025 par rapport à l'année 2024. Cette augmentation est due à la baisse du coût de l'énergie qui s'explique par une baisse des prix mais également par les gains produits suite aux travaux sur les locaux pour une économie d'énergie.

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement 2025 (sans écritures d'ordre), elles sont en augmentation par rapport à l'année 2024. Cela s'explique par une augmentation des produits des services, une augmentation des contributions directes du fait de l'augmentation des taux et des bases, et une augmentation des revenus locatifs.

## INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, en 2025, nous avons, pour les plus grosses dépenses : le début du paiement des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente, l'acquisition d'une aire de jeux inclusive, la réfection électrique de l'école et changement de chaudière et la réfection de commerces. A côté de cela : l'acquisition de divers matériels pour tous les services communaux.

En recettes d'investissement : perception de subventions liées aux dépenses d'investissement et attribuées notamment pour la réhabilitation de la salle polyvalente, de commerce, de l'école et l'acquisition de l'aire de jeux. Perception du FCTVA sur les dépenses 2024.